

Mémoire en réponse aux questions du collectif des Riverains de l'Auzonnet – Juillet 2020

D'un point de vue général :

QUESTION 1 : Quand auront lieu les prochaines visites et rapports (ANTEA et GEODERIS) du site. La dernière d'ANTEA date du 10/07, celle de GEODERIS, du 02/07 ?

GEODERIS a procédé à une visite complémentaire le 9/07/2020, qui a fait l'objet d'un compte rendu transmis à l'exploitant. A ce stade, il n'est pas prévu de visite complémentaire de GEODERIS.

La proposition technique et commerciale d'Antea Group pour :

- *Les prélèvements d'air, d'eau superficielle, de sols et de végétaux*
- *La réalisation d'une Interprétation de l'état des milieux*

a été validée par Madame Légal.

La mission est en cours d'organisation et les prélèvements commenceront en septembre.

QUESTION 2 : Où vont être déversés les produits du creusement des tranchées ? Diverses sources indiquent la commune de ROUSSON. Etes-vous au courant ? Nous observons de nombreux camions quitter l'entreprise, chargés de ces produits issus du défournement, ces camions ne sont pas bâchés et lâchent dans leur sillage des nuages de poussières puantes brunes. Nous observons également que les personnes travaillant dans ces poussières lors du chargement des camions n'ont pas de masques de protection.

Les matériaux traités par nos soins comme prescrits par la DREAL (stockage en couche et arrosage massif) ont été déplacés par manque de place sur site. Ces manipulations ont généré des envols de poussières mais le pelliculiste a les moyens de protection adaptés fournis pour la société LEGAL dans sa cabine.

QUESTION 3 : Plusieurs riverains signalent de fortes odeurs non constantes, mais fréquentes, sont contraints de fermer les fenêtres la nuit. Maux de tête, nausées, picotements sont quelques symptômes évoqués. Plusieurs signalements ont eu lieu des jours fériés, des dimanches ou la nuit. Est-il envisagé d'effectuer des analyses sanitaires auprès de la population ?

Sur la base des prélèvements et analyses qui seront mis en œuvre à partir de septembre (air ambiant, eau superficielle, sols et végétaux), une Interprétation de l'état des milieux sera réalisée. Cette démarche permet de vérifier si l'état des milieux est compatible avec les usages constatés (comme par exemple : école, habitation, cultures...).

QUESTION 4 : Le sous-préfet avait indiqué, lors de sa venue le 03/06/20 sur site, faire appel à l'ARS pour vérifier les atteintes environnementales éventuelles à la qualité des eaux de l'Auzonnet. Cela est-il toujours d'actualité ?

GEODERIS et ANTEA GROUP ne sont pas concernés par cette question.

Nota : Antea Group, dans son programme d'investigations, a prévu de réaliser des prélèvements d'eau de surface et de sédiments sur l'Auzonnet en amont et en aval du terriil.

QUESTION 5 : Lors de cette même réunion, il avait annoncé la création d'un comité de pilotage. Nous avons appris que les mairies de ST JEAN et de ST FLORENT n'étaient pas invitées aux réunions de chantier.

Ne pensez-vous pas qu'il serait nécessaire que ce comité de pilotage soit mis en place ?

GEODERIS et ANTEA GROUP ne sont pas concernés par cette question.

QUESTION 6 : Le risque d'incendie de surface lié à la combustion souterraine est-il pris en compte ? Le débroussaillage, la suppression d'arbres menacés ont-ils été réalisés ?

Lors de la visite de GEODERIS du 9/07, seul un petit secteur le long de l'Auzonnet présentait un contact entre la végétation et une zone en combustion ; ce secteur devait alors être supprimé rapidement par la poursuite de la tranchée.

A ce jour il reste très peu végétation et uniquement à proximité immédiate de l'Auzonnet.

QUESTION 7 : Où en est-t-on de la combustion souterraine ? Est-ce que la tranchée censée circonscrire le foyer a joué son rôle ?

La combustion se poursuit au sein de la zone confinée, le principe de l'implantation de forages de contrôle pour suivi par sonde thermique en périphérie de la zone confinée et au sein de celle-ci a été évoqué dans le compte rendu de visite GEODERIS 2020-365DC relatif aux visites du 29/06 et 2/07.

Sur le rapport de visite GEODERIS du 02/07/2020 :

PAGE 1 : « Principes des mesures de contrôles thermographiques à effectuer pour le contrôle de l'efficacité de la tranchée... »

QUESTION 8 : Qui va effectuer ces mesures et quelle traçabilité y aura-t-il ? Un pompier volontaire qui ne note pas ses relevés comme cela a été dit ?

PAGE 2 : «... présence matériaux charbonneux dans la partie remblayée »

GEODERIS conserve les clichés thermographiques réalisés à l'occasion des visites effectuées par ses représentants.

QUESTION 9 : Quelle est la nature de ces remblais – outre le charbon qui ne devrait pas se trouver là ? N'y a-t-il pas un risque de pollution des eaux par ruissellement ou infiltration ?

PAGE 2 : « Concernant les gravats présents sur le site, l'évacuation des matériaux présents sur le chantier a été réalisée. »

La mission de GEODERIS ne comportait pas de contrôle des matériaux utilisés lors du remblayage. D'après les informations de l'exploitant, les matériaux utilisés provenaient essentiellement d'un stock de terres argileuses déposées auparavant sur une plateforme proche du site, ainsi que de matériaux rocheux dans une matrice argileuse présents sur la plateforme, ainsi que de produits de creusement de la tranchée exempts de charbon (les remblais du dépôt sont hétérogènes et une importante lentille argileuse a été recoupée dans la première partie de la tranchée).

QUESTION 10 : Une bonne partie de ces gravats aurait été déposée sur un terrain de ST FLORENT, à proximité du chantier. N'est-ce pas là une zone d'ancien terril également, avec risque de combustion par tassement ? Situé à proximité de la rivière, n'y a-t-il pas à nouveau un risque de pollution de celle-ci ?

Le tassement d'un dépôt houiller n'est pas considéré comme élément déclencheur d'une combustion. La compaction des matériaux va dans le sens d'une diminution des circulations d'air, plutôt défavorable au phénomène de combustion.

**Sur le PLAN de PRÉLÈVEMENTS de l'IMPACT ENVIRONNEMENTAL d'ANTEA
n°105081/version A – Juillet 2020, Version finale validée par la DREAL /
03/07/2020 :**

PAGE 13 : L'état des lieux de janvier 2020 de GEODERIS classe le site du terril du parc à bois en « aléas ravinement de niveau faible »

QUESTION 11 : Maintenant qu'un gigantesque remblai a été déposé tout contre l'AUZONNET, ce classement ne doit-il pas être revu ? Les risques de ravinement et de pollution sont bien plus importants à l'heure actuelle.

La nécessité de la modification du niveau de l'aléa ravinement pourra être évaluée une fois le chantier achevé. Par ailleurs, la situation sera évolutive, avec un retour progressif à la situation initiale au fur et à mesure de la revégétalisation du talus. L'aléa étant conçu pour le long terme, cette modification ne paraît pas pertinente à très court terme. Une surveillance régulière du talus après les épisodes pluvieux intenses paraît plus adaptée dans un premier temps.

PAGE 18 (Extraits du rapport GEODERIS n°08LRO01110)

« Recommandations :

- 1) Surveillance en cas d'incendie, recherche / traitement points chauds décelés
- 2) Surveillance du comportement du site lors d'événements pluviométriques intenses »

QUESTION 12 : Qui va assurer cette double surveillance ? Et surtout comment prévenir ces risques évoqués ?

Concernant qui réalise la surveillance, c'est à l'administration de se prononcer sur les suites à donner.

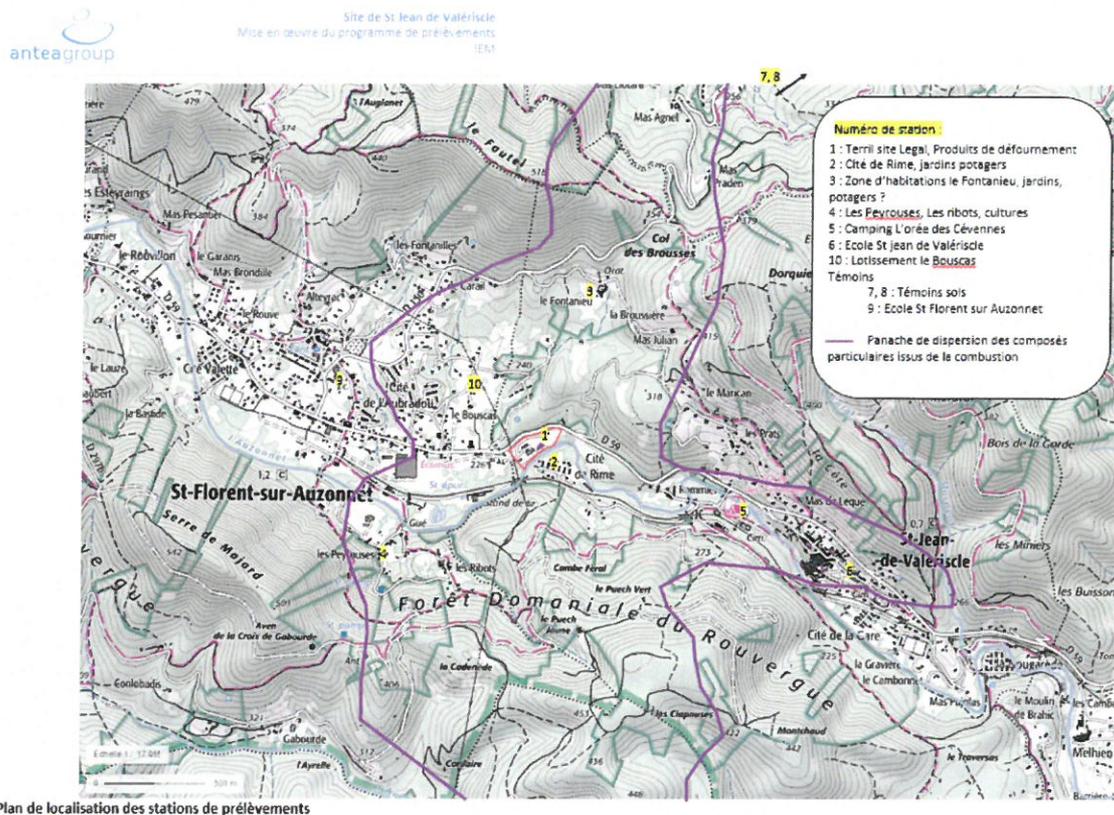
PAGE 20 : « **3.4.1 Terme source** - Le terme source est représenté au droit du site par un ancien terril d'une surface estimée par GEODERIS à 2000 m² constitué de schistes exploités pour le charbon, actuellement, partiellement en combustion. La profondeur du terril est estimée, localement à une quarantaine de mètres. »

QUESTION 13 : Selon les élus de St JEAN, le terril sur lequel se trouve l'entreprise LEGAL n'atteint pas une telle hauteur. Celui de POMIER, un quartier proche de celui des RIMES, mitoyen de LEGAL, est bien plus profond, sans atteindre ce chiffre. Comment a été estimée cette profondeur, sachant que les tranchées sur le chantier sont loin d'être creusées aussi profondément ?

L'épaisseur maximale du dépôt issue de la bibliographie (inventaire de 2008) est de 15 m, cohérente avec les observations réalisées lors du creusement. La valeur de 40 m est vraisemblablement une coquille.

PAGE 29 : Dans l'inventaire des « cibles potentielles », il manque la CARACOLE (élevage d'escargots et restaurant, située non loin du site – vers St FLORENT). Les escargots sont pourtant particulièrement sensibles à toutes les pollutions (https://www.liberation.fr/amphhtml/france/2018/11/06/dans-l-environnement-nos-escargots-detectent-pas-mal-de-substances-d-origine-medicamenteuse_1689970)

La ferme Auberge La Caracole et l'élevage d'escargot seront intégrés à la démarche. Les stations de mesures retenues à ce stade (au nombre de 10) sont :



QUESTION 14 : Ne faudrait-il pas inclure, dans l'étude d'impact cette ferme, installée là depuis plus de 20 ans ?

Cette information sera intégrée dans la mise en œuvre du programme d'investigations qui sera réalisé à partir de septembre par Antea Group.

PAGE 36 : « Un courrier a été adressé à la Mairie de Saint-Jean-de-Valériscle. Nous sommes en attente de la réponse ». La Mairie, contactée, nous indique, après recherche par le secrétariat, n'avoir reçu aucun courrier.

QUESTION 15 : Quelle était la nature de ce courrier ? S'agit-il des forages, des puits sur des parcelles privées ?

La Mairie nous a fait part de l'absence de réception de ce courrier. Il sera à nouveau envoyé début septembre. Il s'agit d'un courrier questionnant la mairie sur ces connaissances en termes d'usage des eaux souterraines au sein de la commune et notamment sur l'existence de puits privés qui ne seraient pas déclarés.

PAGE 45 : Dans le « tableau 7 : scénarii d'exposition retenus », les eaux souterraines ne seront pas analysées, au motif qu'il n'y a aucun puit recensé. Or, beaucoup d'habitants en ont, souvent creusé il y a longtemps, du temps des parcelles minières.

QUESTION 16 : Ne faudrait-il pas – en application du principe de précaution – procéder à l'analyse de quelques puits ?

Au stade de l'étude, aucun puits n'avait été recensé. Un courrier vous sera adressé spécifiquement sur ce sujet par Antea Group afin de nous fournir les informations en votre possession sur la localisation de ces puits car ils ne sont pas recensés dans les bases de données.

PAGE 47 : « L'accident est une combustion spontanée qui dure depuis plusieurs mois ; probablement depuis le mois de septembre 2020 ». Outre l'erreur de date (vraisemblablement septembre 2019), cette déclaration nous semble inopportune.

QUESTION 17 : Sur quoi s'appuie cette affirmation ? Pour rappel, un arrêté préfectoral, paru en 2015, a rappelé à l'entreprise LEGAL l'interdiction de brûler sur le terril. Or, à de multiples reprises, des feux de chantier ont été constatés par des riverains.

Effectivement il y eu une coquille sur la date. L'origine est effectivement inconnue ; à noter toutefois que ce phénomène naturel est connu.

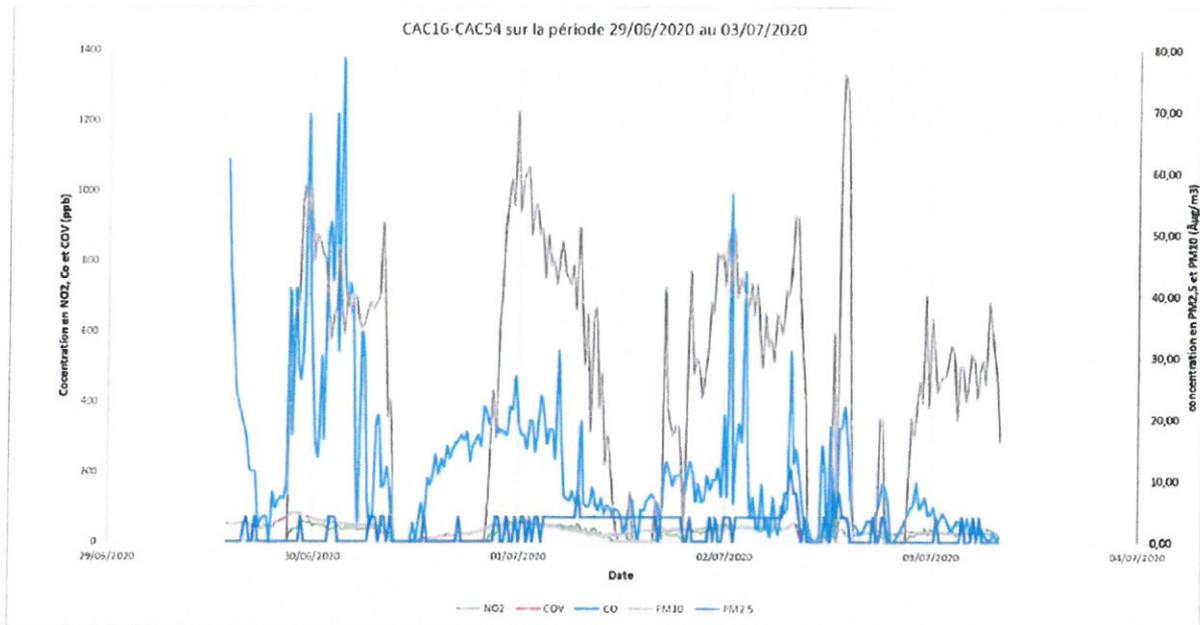
Sur LE RAPPORT ANTEA n° 105081/version A du 10 juillet 2020.

Extrait image du document (page 20). Lien :

<http://www.gard.gouv.fr/content/download/37772/261030/file/Rapport%20Anth%C3%A9%20premi%C3%A8res%20mesures%20env..pdf>

Relevés du Point 1 chez M. Richard Hillaire.

Observation



Observation 1 : présentée comme une campagne du 29/06 au 03/07 (sur 5 jours donc), le graph ne fournit que 4 jours de données, le tableau des moyennes seulement 3. C'est un peu court pour une campagne de mesures, surtout si l'industriel a été prévenu.

Il est précisé au chapitre 3 du rapport « La campagne de prélèvements a été réalisée les 30 juin, 1er et 2 juillet. ». En effet pour obtenir des moyennes journalières, il est nécessaire de mesurer durant des journées complètes.

Il s'agissait de premières mesures d'urgence afin de répondre au plus vite à la mise en demeure de la préfecture qui exigeait des données sous 8 jours. La campagne de prélèvements à venir permettra une analyse plus fine avec différents modes de prélèvements et plus de « stations » de mesure :

AIR AMBIANT				
Riverains / habitations	6 échantillons	Jauges OWEN	Poussières totales HAP, 8 métaux (Cd, Hg, Cr, Cu, Zn, Ni, Pb, As)	Station 1, 2, 3, 4, 6, 9
Riverains / habitations	6 échantillons	Tubes Radiello Filtre imprégnés Cartouches filtre + XAD2	SO ₂ , NO ₂ , COV, HCN HAP	
Riverains / habitations	3 points de mesure	Prélèvement actif	8 métaux (Cd, Hg, Cr, Cu, Zn, Ni, Pb, As)	Station 1, 2, 9

Observation 2 : le code couleur choisi prête à confusion (2 bleus, CO2 et PM 2,5)

Observation 3 : le graph présente 2 gris, la légende, un seul (PM 10). Que représente l'autre gris ?

Observation 4 : pas ou très peu de COV sur le graph (légendé en rouge, mais quasiment absent du dessin), alors qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessous (publié page 21).

— NO2 — COV — CO — PM10 — PM2.5

Les points de mesure sont gris par erreur sur la courbe des COV ; la courbe en bas qui apparaît gris du fait d'un nombre de points importants est bien celle des COV.

	CO ₂ (ppm)	CO (ppb)	PM2.5 (µg/m ³)	PM10 (µg/m ³)	NO ₂ (ppb)	COV totaux (ppb)
30 juin 2020	507,2	255,6	0,6	1,8	15,8	126,8
1 ^{er} juillet 2020	564,4	162,1	1,6	2,6	20,8	130,8
2 juillet 2020	559,9	85,0	0,8	1,5	18,4	129,7

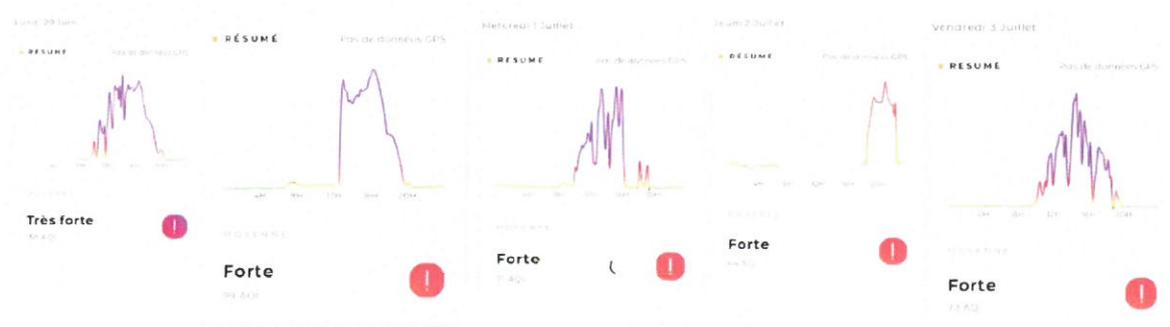
Tableau 2 : Moyennes journalières au point n°1

Observation 5 : 2 capteurs ont été placés chez M. HILLAIRE, le tableau et le graph sont sans doute des concaténations des relevés des 2 ? Ce n'est pas précisé.

Effectivement chez chaque riverain il a été positionné 2 capteurs, car 1 seul n'est pas en mesure de suivre tous les paramètres recherchés.

Le chapitre 3 du rapport explique et référence les capteurs en précisant lesquels ont mesuré quoi. Le chapitre 4 précise quels capteurs étaient chez quels riverains. Les résultats présentés en un tableau correspondent effectivement à deux capteurs.

Observation 6 : La lecture du tableau indique des taux de particules très bas, alors que le capteur citoyen FLOW, placé dans le même lieu – mais pas au même endroit (emplacement en hauteur par rapport aux capteurs ANTEA –indique des variations de ces taux beaucoup plus spectaculaires.



5 relevés du capteur citoyen FLOW placé chez M. Richard Hillaire, point 1 ANTEA sur la même période.

Les explications du techniciens sont peu satisfaisantes (passages de camion), voire inquiétantes ... les capteurs ANTEA ne seraient-ils pas sensibles à cette même augmentation, ou y aurait-il eu écrêtage – comme cela se pratique pour le bruit ?

Il n’y a aucun écrêtage, les capteurs mesurent en continu et toutes les données des trois journées de 24 heures ont été présentées et exploitées ; les mesures des demi-journées de pose et dépose ne sont pas différentes. Les mesures réalisées par Antea Group présentent également les pics et des variations comme le montrent les graphes.

Observation 7 : La problématique de ce chantier vient aussi de la noria de camion engendrée par l’excavation des tranchées, du peu de précautions prises pour limiter les projections de poussières, des dégagements de fumées...

La photo ci-dessous a été prise le 28/07/2020 à 10h sur l’emplacement de l’entreprise LEGAL



Un camion-citerne d'arrosage a été mis en œuvre pour arroser la plateforme et limiter au maximum les envols de poussières.



Les trois derniers jours lors du rapatriement des remblais inertes stockés sur un terrain voisin, il n'a pas été procédé à de l'arrosage pour ne pas rendre la route départementale boueuse et exposer les usagers à un risque.

QUESTION 18 : Nous souhaiterions connaître votre avis sur les observations ci-dessus.

GEODERIS et ANTEA GROUP ne sont pas concernés par cette question.